

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 31 juillet 2020

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, COURTAULT Joëlle, CHAUSSINANT Laurent, CLAUZIER Brigitte, MARMEY Martine, RIBERYRE Jean-Claude, ROZE Aurélien, TALARON Nadège, VIGNAL Lionel.

Absents excusés, ABEL Patricia pouvoir à ROZE Aurélien, CHANUT Nathalie pouvoir à COURTAULT Joëlle.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CLAUZIER Brigitte

Approbation des comptes rendus du conseil du 3 Juillet et du 10 Juillet 2020 : approbation à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1) Présentation du budget 2020 et approbation du compte de gestion 2019 de la trésorerie du Cheylard
- 2) Indemnités des élus : tableau nominatif annexé
- 3) Présentation de l'intercommunalité de Val'IEyrieux avec désignation des délégués aux commissions
- 4) CCAS : Détermination du nombre des administrateurs et nomination des membres
- 5) Travaux RD 237 : compromis de vente avec un particulier
- 6) Commission Communale des impôts Directs (CCID) : désignation des personnes appelées à siéger
- 7) Désignation du délégué communal au SDEA
- 8) Tarif des photocopies sur la communication des documents administratifs (CADA)
- 8 Bis) Motion sous-densité médecins généralistes
- 9) Questions diverses

1) Présentation du budget 2020 et approbation du compte de gestion 2019 de la trésorerie du Cheylard.

Monsieur le Maire présente, dans un premier temps, aux nouveaux élus les notions de base relatives au budget de la commune. Cette présentation portant sur les différents documents budgétaires, les calendriers d'adoption de ces documents, les principes budgétaires, et de son élaboration ainsi que de sa publicité et de son contrôle.

Ensuite la vue d'ensemble chiffrée du budget 2020 votée en février a été portée à connaissance aux membres du conseil municipal.

Enfin en troisième point, Monsieur le Maire présente pour approbation le compte de gestion 2019 de la Trésorerie du Cheylard égale en tout point, dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, au compte administratif 2019 de la commune approuvé au conseil municipal de février. Après délibération, 8 voix pour et 3 abstentions, le compte de gestion 2019 de la trésorerie du Cheylard est approuvé.

2) Indemnités des élus : tableau nominatif annexé.

Suite au retour du contrôle de légalité de la préfecture portant sur une demande complémentaire d'information sur l'état nominatif des adjoints de la commune, il est rajouté un tableau annexé à la délibération, stipulant leurs noms et prénoms.

3) Présentation de l'intercommunalité de Val'Eyrieux avec désignation des délégués aux commissions.

Monsieur le Maire présente pour les nouveaux élus la structuration de l'intercommunalité de Val'Eyrieux dans ses compétences, ainsi que ses actions durant la mandature précédente (2014-2020).

Un appel à candidatures des délégués aux commissions intercommunales est demandé à l'ensemble des conseillers municipaux pour un rendu avant fin août avec un titulaire et un suppléant pour les dix commissions.

4) CCAS : Détermination du nombre des administrateurs et de leurs nominations.

Le conseil d'administration du CCAS appelé à siéger sera au nombre de huit, quatre élus membres du conseil municipal dont Mme Courtault Joëlle, Mme Clauzier Brigitte, Mme Marmey Martine et Mme Talaron Nadège. Les autres membres issus de la société civile seront désignés par arrêtés. D'ores et déjà après retour de courrier, l'UDAF nous informe de ne pas désigner de membre représentatif pour leur association.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nombre et les noms des membres du conseil d'administration du CCAS d'Arcens.

5) Travaux RD 237 : compromis de vente à un particulier.

Monsieur le Maire explique la nécessité de renforcer l'évacuation des eaux pluviales sur le secteur de la RD 237, parcelle AB 699. Pour effectuer la réalisation de cette noue, il convient d'acheter l'emprise de celle-ci soit d'une surface d'environ 240 m² à 1€/ m² convenu avec le propriétaire par promesse de vente.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette promesse d'achat.

6) Commission communale des impôts : Désignation des personnes appelés à siéger.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée. Une proposition

de 24 noms doit être envoyée à la Direction Générale des Finances Publiques dont elle en désignera 12 nom, avec 6 titulaires et 6 suppléants.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette liste de 24 noms.

7) Désignation du délégué communal du SDEA.

La commune doit désigner son délégué représentatif au conseil du Syndicat Départemental de l'Équipement et d'Aménagement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité Mr Girot Thierry comme délégué SDEA.

8) Tarif des photocopies sur la communication des documents administratifs (CADA).

L'article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales prévoit que toute personne a le droit de demander communication des documents comptables de la commune. A ce titre, selon l'arrêté du 1 octobre 2001, la commune peut facturer le coût des reproductions à hauteur de 0.18 € par page A4 en impression noir et blanc.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette tarification.

8bis) Motion sous-densité médecins généralistes du secteur de St Martin de Valamas.

A la demande de Monsieur le Maire une motion est déposée en plus à l'ordre du jour. Elle porte sur la problématique de sous-densité de médecins généralistes du secteur de Saint Martin de Valamas et elle interpelle Mme le Préfet ainsi que le service de l'Agence Régionales de Santé.

Après lecture, le conseil municipal valide à l'unanimité, l'envoi de cette motion à Mme le Préfet et à l'ARS.

9) Question diverses.

Un point sur d'éventuels nouvelles dispositions à tenir sur la crise du covid 19 est abordé notamment pour la rentrée de l'école en septembre, ainsi que les mesures de contacts réguliers aux personnes âgées.

Dates à retenir : comité syndical du PNR, le 3 octobre 2020.

Fin de séance 22h00.

LE MAIRE GIROT Thierry

